



OBLIGATIONS DE SOINS ET LIBERTE INDIVIDUELLE L'ÉTERNELLE LÂCHETÉ

Ce jeudi 09 mai 2024 en matinée, le détenu B. trop défavorablement connu de nos services a une nouvelle fois exprimé ses pulsions de violence à l'égard du personnel de surveillance.

Outre le tapage provoqué par ce détenu et les habituelles insultes proférées contre les agents, et autres menaces verbales : « je vais violer tes enfants » « toi sale fils de p...je vais te tuer » et, face à son agressivité physique, la mise en prévention de ce détenu a été logiquement nécessaire pour mettre un terme à l'incident.

Maintenant interrogeons-nous sur son parcours exemplaire de réinsertion :

Avant dernier fait marquant durant son hospitalisation en UHSA, le 06 février 2024, ce détenu avait agressé physiquement un personnel soignant.

Le 18 décembre 2023, ce détenu avait tenté d'agresser un co-détenu à coup de stylo mais le personnel présent avait stoppé net cette agression.

Le 20 juin 2022, nouvelle agression sur un co-détenu...

Le 18 juin 2020, agression sur personnel de surveillance...

Voilà un cours résumé de son instabilité cérébrale et psychiatrique.

FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré demande une fois de plus de cesser de protéger ces agresseurs en ne les obligeant pas à être soigner !!!

FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré dénonce la « politique de l'autruche » de nos élites sur ces situations, au prétexte de « liberté individuelle ».

FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré souhaite un prompt rétablissement à notre collègue blessé durant cette intervention, et lui témoigne tout notre soutien.

